



**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT
DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE LIEGE**

Le mardi 19 avril 2022 à 10h00

Domaine de Bérinzenne – Pavillon Lilien

Bérinzenne 4 à 4900 Spa

**VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS
DE LOTS DE BOIS (MARQUES ET PAR ANTICIPATION)
SITUES DANS LES FORETS BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER
DE LA DIRECTION DE LIEGE**

	Lots marqués	Vol. mesurés	Lots anticipés	Vol. anticipés
Cantonement de Verviers	7	6.500 m3	3	11.000 m3
Cantonement de Spa	3	2.000 m3	2	2.500 m3



DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA VENTE

À la requête de la Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région ;

Sous la présidence du Directeur de la Nature et des Forêts ou du Représentant de la personne morale de droit public, il sera procédé **le mardi 19 avril 2022 à 10h00** par le Receveur-trésorier régional et les Directeurs financiers compétents, au **Domaine de Bérinzenne – Pavillon Lilien, Route de Bérinzenne 4 à 4900 SPA**, à la vente publique des coupes désignées au présent catalogue, conformément aux dispositions du Code forestier et de ses Arrêtés d'exécution.

La vente aura lieu conformément aux clauses respectives du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts de la Région Wallonne et du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne.

Les lots retirés ou invendus seront - sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions - remis en adjudication par soumissions cachetées en séance publique. Celle-ci aura lieu **le jeudi 05 mai 2022 à 11h00 dans les locaux du Cantonement de Verviers, rue de Dinant 11 à 4800 Verviers** pour ce qui concerne les lots domaniaux **et au siège des Administrations communales et subordonnées** pour les lots les concernant.

En ce qui concerne les lots domaniaux, tout nouveau soumissionnaire remplira en sus de son offre l'annexe intitulée **Fiche client**. La TVA appliquée sur ces lots domaniaux est de 6%.

AVIS IMPORTANT

La vente des lots se fera par soumissions uniquement et se déroulera **lot par lot**.

Sauf accord préalable du propriétaire concerné, **aucun paiement en numéraire ne sera accepté**.

FICHE CLIENT – SPW – DNF - Vente de bois

A compléter par le SPW

Nouveau client	
Modification client	
Numéro du client si existant	

A compléter par le CLIENT

Adresse

Nom société / nom et prénom (si particulier)	
Rue	
Numéro de rue	
Code postal	
Ville	
Pays	

Communication

Langue	
Téléphone	
Portable	
E-mail	
Pouvons-nous communiquer par e-mail ?	OUI - NON

Données de pilotage

Je suis une personne morale	OUI - NON
Numéro d'entreprise	
Je suis assujetti à la TVA ?	OUI - NON
Numéro de TVA	
Numéro de registre national – particulier belge	
Numéro de passeport – particulier étranger	

Données bancaires

Pays	
Numéro de compte bancaire (IBAN)	
Titulaire du compte	
BIC	
SWIFT	

Si une société, veuillez indiquer une personne de contact :

Nom de famille	
Prénom	

date – signature

En cas de modification, veuillez nous avvertir le plus rapidement par mail ventedebois@spw.wallonie.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA VENTE

ARTICLE 1 - SOUMISSIONS ET DEROULEMENT DE LA VENTE

Les soumissions placées sous double enveloppe fermée doivent être adressées au Directeur de la Direction de la Nature et des Forêts à Liège, Rue Montagne Sainte Walburge 2 à 4000 Liège ou au bureau du Cantonnement du ressort, de manière à parvenir au plus tard la veille de la vente, à savoir :

- pour la vente du **mardi 19 avril 2022** (1^{ère} séance), **au plus tard le vendredi 15 avril 2022 à 12h** ;
- pour la vente du **jeudi 05 mai 2022** (seconde séance), **au plus tard le mercredi 04 mai 2022 à 12h** ;

Les soumissions pourront également être remises en mains propres au Président de la vente au moment de l'appel aux soumissions.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle approprié annexé au cahier des charges (une soumission par lot). Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant, à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle (art. 17 des clauses générales).

La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises.

LA VENTE SE DEROULE DANS L'ORDRE INDIQUE AU CATALOGUE, PROPRIETAIRE PAR PROPRIETAIRE, LOT PAR LOT;

Il sera procédé à la lecture des soumissions.

En cas de contestation pour des soumissions d'un montant équivalent, le lot sera immédiatement tiré au sort.

En cas de dépassement du montant porté sur la promesse de caution bancaire, le lot sera adjugé à l'offre la plus élevée suivante.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXPLOITATION.

Sans préjudice des dispositions mentionnées au cahier des charges générales, des conditions spécifiques à chaque lot sont ajoutées au catalogue sous le relevé des arbres à vendre.

ARTICLE 3 - DELAIS D'EXPLOITATION.

Sauf conditions spécifiques fixées pour l'exploitation de certains lots, **les délais d'abattage et de vidange des lots marqués sont fixés au 31/12/2023. Pour les lots anticipés, se référer à l'article 13.**

ARTICLE 4 - VOIRIES, DEPENDANCES ET IMPETRANTS

Le vendeur ne peut être reconnu responsable des dégâts à la voirie publique, ni des accidents occasionnés lors des abattages et débardages en bordure des routes. Il rappelle aux acheteurs que l'occupation du domaine public est subordonnée à l'autorisation de l'Administration responsable (Etat, Province, Commune) et au payement éventuel d'une redevance.

L'établissement de dépôts de bois sur les dépendances des voiries régionales est subordonné à la délivrance d'une autorisation préalable par le SPW Mobilité et Infrastructures et au strict respect de toutes les conditions stipulées par cette Administration.

En vue d'éviter des accidents en Hertogenwald, les adjudicataires des lots de bois sont tenus de prendre contact avec le SPW Mobilité et Infrastructures, Rue Peltzer 74 à 4800 Verviers (087 21 39 11), afin de connaître exactement le tracé des câbles BT et HT qui traversent, en sous-sol, les forêts domaniales. Cette situation sera portée par les adjudicataires à la connaissance de leurs ouvriers, entrepreneurs et sous-traitants.

ARTICLE 5 - MITRAILLES

Le service forestier décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient résulter de la présence d'engins explosifs et de mitrailles dans la forêt.

ARTICLE 6 - DECHETS

Aucun détritrus ne pourra être laissé sur les parterres de la coupe (bidons, bouteilles...).

ARTICLE 7 - CONTRAINTES LIEES A LA PROTECTION DES ZONES DE CAPTAGES

Pour les lots situés en forêt domaniale du Sud de Spa

- se référer au document intitulé « *Travaux en zone de prévention et de surveillance (*) Document TZP01 (2011)* », disponible sur demande au bureau du Cantonnement.

ARTICLE 8 : CONTRAINTES CYNEGETIQUES (ART. 49 DU C.G.C.).

Les restrictions à la circulation en forêt relative à l'exercice de la chasse sont applicables à l'exploitation des bois. Les adjudicataires seront avertis des dates de battue par voie d'affiches à l'entrée des bois.

Dans la forêt domaniale de l'Hertogenwald Occidental, durant la période de chasse au cerf, c'est à dire du 21 septembre au 31 décembre, l'accès des coupes sera interdit aux bûcherons, aux découpeurs, aux débardeurs et aux transporteurs, avant 08H15 et après 16h15.

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et les éventuelles restrictions spécifiques.

ARTICLE 9 : NATURA 2000

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur quant aux prescriptions éventuelles des arrêtés de désignation des sites Natura 2000.

ARTICLE 10 : VISITE DES LOTS

La visite des lots peut avoir lieu sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance en un endroit convenu avec le forestier concerné et de préférence les lundi, mercredi et vendredi.

ARTICLE 11 : P.E.F.C.

Les lots de bois vendus qui bénéficient de la certification PEFC sont identifiés par le sigle officiel en tête.

CLAUSES PARTICULIERES RELATIVES AUX LOTS VENDUS ANTICIPATIVEMENT

ART. 12 – PARTERRE DE COUPE

Ne sont pas concernées les parcelles reprises dans des coupes adjudgées.

ART. 13 - OBJET DE LA VENTE

L'adjudicataire s'engage à reprendre tous les bois résineux désignés pour raison sanitaire, qu'ils soient scolytés ou chablis, qui apparaîtront dans le lot dont il sera désigné acquéreur, sur simple notification de l'agent des forêts, à concurrence d'une quantité forfaitaire maximum tel que fixée dans la description du lot et ce **jusqu'au 31 décembre 2022**. L'adjudicataire est tenu d'abattre, de façonner et de sortir de la forêt tous les chablis et bois scolytés désignés dans le mois suivant la notification du préposé forestier.

Le non-respect de ce délai entraîne le paiement d'une indemnité de 1,00€/m³/jour de retard.

Lors de la notification, le chef de cantonnement ou son délégué fournira un inventaire des bois à abattre avec les circonférences indiquées. Tous les bois seront marqués préalablement au marteau royal et éventuellement numérotés à la couleur.

La numérotation, le mesurage (longueur et diamètre) ainsi que le cubage des bois de chablis ou des bois scolytés se feront par les préposés selon la méthode de cubage (méthode de mesure) renseignée pour le lot.

Si, lors de la coupe, de nouveaux résineux scolytés sont repérés, l'agent des forêts aura la possibilité de marquer ces bois tout en ayant averti le chef de cantonnement.

En ce qui concerne les chablis cassés, les parties atteintes de brisures pourront être soustraites du cubage ; les troncs de moins de 3 m de long ou ceux qui sont fendus ou éclatés n'entreront pas en ligne de compte pour le cubage.

Au-delà de la quantité forfaitaire maximum imposée, l'adjudicataire pourra poursuivre ce marché, sans révision de prix, pour autant que le propriétaire ait marqué son accord écrit, jusqu'à la fin du délai prévu dans le présent appel d'offre.

ART. 14 - FORME DE L'OFFRE

L'offre est à établir à l'aide du formulaire pour la vente par anticipation de résineux scolytés et chablis. Elle sera établie au m³, un seul prix moyen, calculé sur base d'un bois de 90 et + cm de tour à 1,50 m, étant admis par lot, quel que soit l'éventail des circonférences.

Toutefois, les bois d'une circonférence à 1,50 m de 60 à 90 cm et ceux de moins de 60 cm seront facturés respectivement à 70 % et à 30 % du prix de l'adjudication.

ART 15 – PRIX DE CHABLIS

Le prix des bois résineux chablis déracinés verts sera fixé sur base du prix retenu pour les bois scolytés. Il sera calculé comme suit :

Formule pour le calcul du prix des chablis déracinés verts :

Montant (euros) = prix moyen offert pour les bois scolytés x 1,60

Les décotes par catégorie de circonférences fixées pour les bois scolytés s'appliquent aux bois chablis déracinés verts.

ART. 16 - PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE

Complémentairement à l'article 15 du Cahier général des charges, une promesse de caution bancaire, doit être remise entre les mains du Président de la vente ou annexée aux soumissions.

La promesse de caution bancaire devra couvrir un montant calculé sur base de la formule suivante et ce jusqu'à décharge d'exploitation du dernier chantier.

Formule pour le calcul de la promesse de caution bancaire :

Montant (euros) = prix moyen offert x quantité forfaitaire max. x 25 %

Cette caution qui peut être augmentée sur demande du Receveur-trésorier régional ou le Directeur financier compétent, en fonction de la quantité et de la valeur des bois en cours d'exploitation, doit être valable jusqu'au 31 mars au plus tard, de l'année qui suit celle de la vente de printemps, sauf si la décharge d'exploitation n'a pas encore eu lieu. Dans ce cas, en application de l'article 16 des conditions générales, on peut retenir 20 % de la caution avec un montant maximal de 6 000,00 € jusqu'à la décharge finale.

Les dispositions du cahier générales des charges restent valables pour la caution définitive.

ART. 17 - PAIEMENT

Les paiements se feront au comptant dans les 15 jours (frais et taxes comprises) de la réception de la facture.

La facturation sera échelonnée et réalisée sur base de la méthode de cubage renseignée pour le lot.

Si le paiement n'a pas été effectué endéans les 15 jours, appel sera fait à la caution bancaire pour payer en lieu et place de l'adjudicataire. Dans ce cas, l'organisme de cautionnement sera systématiquement tenu de reconstituer la caution à hauteur du montant initial.

Fait à Liège,

Le Directeur,

Ir Hervé Pierret

La vente des lots se fera par soumissions uniquement et se déroulera **lot par lot**, dans l'ordre tel que repris ci-après.

PROPRIETES DOMANIALES – LOTS ANTICIPES

Utilisation du modèle pour la vente par anticipation de résineux scolytés et chablis

LOTS ANTICIPES					
PROPRIETES DOMANIALES	Lot	Vol. ant.	méthode cubage	Triage	Agents/gsm
CANTONNEMENT VERVIERS		9000			
FD Hertogenwald / Grunhaut B1	101	4000	Hdom	Triage 1 - Grunhaut / Triage 2 - Brand / Triage 3 - La Helle / Triage 9 - Gilleppe / Triage 10 - Hestreux	F. DESSART (0471/59 97 75) / A. DELCLISAR (0477/78 12 25) / C. BEBRONNE (0477/78 12 19) / M. DOZIN (0479/67 04 87) / J-B. BOUDRON (0470/90 04 83)
FD Hertogenwald / Gospinal / Rhus / Louveterie B2	102	5000	Hdom	Triage 4 - Porfays / Triage 5 - Hasebusch / Triage 6 - Jalhay / Triage 7 - Solwaster / Triage 8 - Vesdre	Ph. ROUSSELLE (0477/78 12 27) / G. DEMOLLIN (0479/86 22 41) / T. COUNE (0498/19 58 14) / P. FALCO (0498/19.58.14) - H. JACQUEMIN (0477/78 12 46)
CANTONNEMENT SPA		1500			
FD du Cantonnement de Spa	103	1500	Décroissance	Triage 1 - Artistes / Triage 2 - Pleinfays / Triage 3 - Nord Spa / Triage 5 - Fagne Saint-Remacle / Triage 7 - Vieilles-Fagnes / Triage 8 - Hoëgne / Triage 10 - La Gleize	F. RENARD (0477/78 12 63) / J. DELREZ (0477/781256) / F. LEJEUNE (0471/496362) / A. THONON (0476/804852) / M. DAINE (0477/781549) / P. LAROSE (0477/781259)

PROPRIETES DOMANIALES – LOTS MARTELES

Utilisation du modèle général selon l'article 5 du cahier général des charges

LOTS MARTELES					
PROPRIETES REGIME FORESTIER	Lot	Vol. mesuré	méthode cubage	Triage	Agents/gsm
CANTONNEMENT VERVIERS		5879			
	1	1502	Hdom	Triage 10 - Hestreux	J-B. BOUDRON (0470/90 04 83)
	2	2690	Hdom	Triage 4 - Porfays	G. DEMOLLIN (0479/86 22 41)
	3	1223	Hdom	Triage 4 - Porfays	G. DEMOLLIN (0479/86 22 41)
	4	305	Hdom	Triage 5 - Hasebusch	T'SERSTEVENS (0479/866219)
	5	159	Hdom	Triage 7 - Solwaster	T. COUNE (0498/19 58 14)
CANTONNEMENT SPA		1168			
	6	1054	Décroissance	Triage 2 - Pleinfays	J. DELREZ (0477/781256)
	7	114	Décroissance	Triage 3 – Nord Spa	F. LEJEUNE (0471/496362)

PROPRIETES REGIME FORESTIER – LOTS ANTICIPES

Utilisation du modèle pour la vente par anticipation de résineux scolytés et chablis

LOTS ANTICIPES					
PROPRIETES REGIME FORESTIER	Lot	Vol. ant.	méthode cubage	Triage	Agents/gsm
CANTONNEMENT VERVIERS		2000			
JALHAY CNE	301	2000	H dom	Triage 6 - Jalhay / Triage 7 - Solwaster	T. COUNE (0498/19 58 14) – P. FALCO (0498/19.58.14)
CANTONNEMENT SPA		1000			
JALHAY CNE	302	1000	décroissance	Triage 7 - Vieilles Fagnes / Triage 8 – Hoëgne	THONON (0476/804852) / M. DAINE (0477/781549)

PROPRIETES REGIME FORESTIER – LOTS MARTELES

Utilisation du modèle général selon l'article 5 du cahier général des charges

LOTS MARTELES					
PROPRIETES REGIME FORESTIER	Lot	Vol. ant.	méthode cubage	Triage	Agents/gsm
CANTONNEMENT VERVIERS		617			
JALHAY CNE	10	438	H dom	Triage 7 - Solwaster	T. COUNE (0498/19 58 14)
JALHAY CNE	11	179	H dom	Triage 7 - Solwaster	T. COUNE (0498/19 58 14)
CANTONNEMENT SPA		828			
JALHAY CNE	12	828	Hdom	Triage 8 – Hoëgne	M. DAINE (0477/781549)

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; <input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement. Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

 Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION

Modèle pour la vente par anticipation de résineux scolytés et chablis

HORS COUPE EN EXPLOITATION

Vente de bois du <i>(date)</i>							
A <i>(lieu)</i>							
Propriétaire							
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)							
Je déclare offrir pour :							
<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 30%;"></td><td style="text-align: center;">BOIS SCOLYTES / CHABLIS</td></tr><tr><td style="padding: 5px;">Lot n°</td><td style="padding: 5px;">Offre (€/m³ ; hors frais, hors TVA)</td></tr><tr><td style="padding: 5px;">.....</td><td style="padding: 5px;">..... €/m³ -euros/mètre cube</td></tr></table>			BOIS SCOLYTES / CHABLIS	Lot n°	Offre (€/m ³ ; hors frais, hors TVA) €/m ³ -euros/mètre cube
	BOIS SCOLYTES / CHABLIS						
Lot n°	Offre (€/m ³ ; hors frais, hors TVA)						
..... €/m ³ -euros/mètre cube						
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°							
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA							
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :							
Je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;							

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

LOT 101

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : DOZIN Michaël, 000000000, 0479670487

2,9187 Ha; 1000 bois; cube moyen : 4000 dm³; circ moyenne : 105 cm; 4000 m³ grumes

Comp/Pa : 10/7

Lieu(x) - dit(s)

Brigade 1 : T1 Grunhaut - T2 Brand - T3 La Helle - T9 Gileppe - T10 Hestreux

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 101		Especie		Coupe		Qualite		Type	
Especie		EPICEA		SANITAIRE		SCOLYTE SEC RX		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1 000	4 000 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 000	4 000 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/1112/2/101 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 10/7:2000/308

Remarques éventuelles pour le lot 101

Vente anticipée de printemps

Lot 101 (domanial)

LOT 102

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : T'SERSTEVENS Alexandre, 0479/86 62 19, 0479/86 62 19
11,7827 Ha; 1000 bois; cube moyen : 5000 dm³; circ moyenne : 105 cm; 5000 m³ grumes
Comp/Pa : 570/1

Lieu(x) - dit(s)

Brigade 2 : T4 Porfays - T5 Hasebusch - T6 Jalhay - T7 Solwaster - T8 Vesdre

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 102									
Espèce	EPICEA								
Coupe	SANITAIRE								
Qualité	SCOLYTE SEC RX								
Type	NORMAL								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
105 33,5	1 000	5 000 m³	-	-	-	-	-	-	
Totaux Gr.	1 000	5 000 m³	-	-	-	-	-	-	
Houp./tail.		-		-		-		-	

831/2022/1112/2/102 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 570/1:2000/312

Remarques éventuelles pour le lot 102

Vente anticipée de printemps

Lot 102 (domanial)

LOT 103

Cantonnement SPA



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : DELREZ Jacques, 080/44.40.15, 0477 78 12 56

6,0837 Ha; 500 bois; cube moyen : 3000 dm³; circ moyenne : 105 cm; 1500 m³ grumes

Comp/Pa : 225/1

Lieu(x) - dit(s)

Triage 1 - Artistes / Triage 2 - Pleinfays / Triage

3 - Nord Spa / Triage 7 - Vieilles-Fagnes / Triage

8 - Hoëgne / Triage 10 - La Gleize

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 103		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		EPICEA		SANITAIRE		SCOLYTE SEC RX		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	500	1 500 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		500	1 500 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2022/1813/P/103 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 225/1:2022/212

Remarques éventuelles pour le lot 103

Vente anticipée - Lot 103 (domanial)

LOT 1

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : BOUDRON Jean-Baptiste, 0470 90 04 83, 0470 90 04 83
8,4501 Ha; 463 bois; cube moyen : 3245 dm³; circ moyenne : 168 cm; 1502 m³ grumes
Comp/Pa : 235/1, 243/1

Lieu(x) - dit(s)

Triage de HESTREUX.

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		SCOLYTE SEC RX		DERACINE			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	6		-		-		-	
85	27,0	2	5,112 m ³	-		-		-	
95	30,0	6		-		2		-	
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	19	35 m ³	-		-	1,966 m ³	-	
125	40,0	17		-		3		-	
135	43,0	32		-		3		-	
145	46,0	36	178 m ³	1	2,334 m ³	3	18 m ³	-	
155	49,5	55		-		-		-	
165	52,5	61		-		-		-	
175	55,5	58	527 m ³	-		-		-	
185	59,0	42		-		-		-	
195	62,0	44	342 m ³	-		-		-	
205	65,0	23		-		-		-	
215	68,5	25		-		-		-	
225	71,5	6		-		-		-	
235	75,0	6		-		-		-	
245	78,0	2	313 m ³	-		-		-	
255	81,0	6		-		-		-	
265	84,5	1		-		-		-	
275	87,5	1		-		-		-	
285	90,5	1		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-		-		-		-	
315	100,5	-		-		-		-	
325	103,5	-		-		-		-	
335	106,5	-		-		-		-	
345	110,0	-		-		-		-	
355	113,0	-		-		-		-	
365	116,0	1	79 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		451	1 479 m ³	1	2,334 m ³	11	20 m ³	-	
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/1112/2/1 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 235/1:2022/89, 235/1:2022/90, 243/1:2022/91, 235/1:2022/88

Remarques éventuelles pour le lot 1

Volume estimé sur base de la hauteur dominante

Le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC).

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhen.

Forstfahrzeuge dürfen nur auf Reisigmatten verkehren (Art. 38 des allg. Lastenheftes).

LOT 2

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : DEMOLLIN Gauthier, 087/29.34.80, 0479/86 22 41

24,0940 Ha; 1022 bois; cube moyen : 2632 dm³; circ moyenne : 152 cm; 2690 m³ grumes

Comp/Pa : 625/1, 628/1, 632/1

Lieu(x) - dit(s)

LONGCHAMP

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SCOLYTE SEC RX NORMAL		EPICEA DEFINITIVE CASSE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,432 m³	2	0,864 m³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	2	-	-	-	-	-
85	27,0	1	0,777 m³	2	2,740 m³	-	-	-	-
95	30,0	12	-	2	-	1	-	-	-
105	33,5	23	-	1	-	6	-	-	-
115	36,5	58	124 m³	4	9,021 m³	8	19 m³	-	-
125	40,0	87	-	7	-	10	-	1	-
135	43,0	94	-	8	-	13	-	1	-
145	46,0	107	589 m³	11	54 m³	12	69 m³	-	3,755 m³
155	49,5	131	-	6	-	4	-	2	-
165	52,5	99	-	7	-	4	-	-	-
175	55,5	88	940 m³	9	67 m³	2	28 m³	-	5,330 m³
185	59,0	54	-	8	-	3	-	-	-
195	62,0	40	368 m³	7	58 m³	3	23 m³	-	-
205	65,0	23	-	9	-	1	-	-	-
215	68,5	11	-	2	-	-	-	-	-
225	71,5	2	-	-	-	-	-	-	-
235	75,0	3	-	1	-	-	-	-	-
245	78,0	1	194 m³	-	56 m³	-	4,600 m³	-	-
255	81,0	-	-	1	6,626 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		835	2 216 m³	89	254 m³	67	144 m³	4	9,085 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/1112/2/2 Tri 004

LOT 2

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

LOT 2		EPICEA DEFINITIVE DERACINE NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
105	33,5	-		1		-		-	
115	36,5	1	1,461 m ³	1	2,490 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		3		-		-	
135	43,0	1		4		-		-	
145	46,0	1	6,089 m ³	1	15 m ³	-	-	-	-
155	49,5	2		2		-		-	
165	52,5	-		4		-		-	
175	55,5	-	5,330 m ³	1	19 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	-	3,772 m ³	2	7,774 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	1	5,040 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	22 m ³	19	44 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/1112/2/2 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 625/1:2021/407, 628/1:2021/600, 628/1:2022/68, 628/1:2022/70, 628/1:2022/76, 628/1:2022/78, 628/1:2021/410, 628/1:2022/75, 632/1:2021/602, 628/1:2022/74, 625/1:2021/406, 632/1:2021/413, 628/1:2022/69, 628/1:2022/72, 628/1:2022/77, 628/1:2022/80, 628/1:2021/409, 628/1:2021/599, 625/1:2021/615, 628/1:2022/81, 628/1:2022/79, 628/1:2022/71, 628/1:2022/73, 632/1:2021/414, 628/1:2021/601, 625/1:2021/614

Remarques éventuelles pour le lot 2

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC).

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhen.

Forstfahrzeuge dürfen nur auf Reisigmatten verkehren (Art. 38 des allg. Lastenheftes).

LOT 3

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : DEMOLLIN Gauthier, 087/29.34.80, 0479/86 22 41

13,5560 Ha; 425 bois; cube moyen : 2879 dm³; circ moyenne : 161 cm; 1223 m3 grumes

Comp/Pa : 627/1, 631/1, 633/1

Lieu(x) - dit(s)

LONGCHAMP

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SCOLYTE SEC RX NORMAL		EPICEA DEFINITIVE CASSE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	6		-		-		-	
115	36,5	13	25 m ³	-	-	1	1,395 m ³	-	-
125	40,0	25		-		3		-	
135	43,0	49		1		-		2	
145	46,0	53	259 m ³	5	14 m ³	-	4,881 m ³	-	4,046 m ³
155	49,5	47		2		-		1	
165	52,5	51		1		1		-	
175	55,5	45	421 m ³	5	25 m ³	2	9,344 m ³	-	2,543 m ³
185	59,0	34		5		1		-	
195	62,0	17	195 m ³	10	60 m ³	-	3,772 m ³	-	-
205	65,0	12		1		1		-	
215	68,5	13		5		-		-	
225	71,5	1		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	1	131 m ³	1	35 m ³	-	4,600 m ³	-	-
Totaux Gr.		367	1 031 m ³	36	134 m ³	9	24 m ³	3	6,589 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/1112/2/3 Tri 004

LOT 3		EPICEA DEFINITIVE DERACINE NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	-		2		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	1	2,228 m ³	2	7,578 m ³	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	-		1		-		-	
175	55,5	-	5,330 m ³	-	2,808 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	1	9,640 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	17 m ³	5	10 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/1112/2/3 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 631/1:2021/412, 627/1:2022/53, 627/1:2022/59, 627/1:2022/60, 633/1:2022/84, 631/1:2022/120, 631/1:2022/122, 627/1:2021/408, 627/1:2021/598, 627/1:2022/58, 627/1:2022/62, 631/1:2022/123, 627/1:2022/54, 627/1:2022/55.

LOT 3

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

633/1:2022/86, 627/1:2022/56, 627/1:2022/57, 627/1:2022/64, 631/1:2022/82, 631/1:2022/121, 627/1:2022/61, 627/1:2022/63,
631/1:2022/83, 633/1:2022/85, 633/1:2022/87, 631/1:2021/411

Remarques éventuelles pour le lot 3

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC).

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhen.

Forstfahrzeuge dürfen nur auf Reisigmatten verkehren (Art. 38 des allg. Lastenheftes).

LOT 4

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : T'SERSTEVENS Alexandre, 0479/86 62 19, 0479/86 62 19
3,9130 Ha; 150 bois; cube moyen : 2031 dm³; circ moyenne : 140 cm; 305 m3 grumes
Comp/Pa : 617/1, 619/1

Lieu(x) - dit(s)

ROBINETTE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		SCOLYTE SEC RX			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		2		-		-	
85	27,0	-	-	-	1,078 m ³	-	-	-	-
95	30,0	3		1		-		-	
105	33,5	5		-		-		-	
115	36,5	10	21 m ³	2	3,550 m ³	1	1,295 m ³	-	-
125	40,0	20		1		-		-	
135	43,0	27		3		1		-	
145	46,0	22	128 m ³	3	13 m ³	-	1,793 m ³	-	-
155	49,5	22		1		-		-	
165	52,5	12		3		-		-	
175	55,5	3	95 m ³	1	14 m ³	-	-	-	-
185	59,0	3		2		-		-	
195	62,0	-	10 m ³	1	11 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	4,171 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		127	254 m ³	21	47 m ³	2	3,088 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/1112/2/4 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 617/1:2021/610, 617/1:2021/609, 619/1:2021/611, 619/1:2021/612, 617/1:2021/362

Remarques éventuelles pour le lot 4

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC).

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhen.

Forstfahrzeuge dürfen nur auf Reisigmatten verkehren (Art. 38 des allg. Lastenheftes).

LOT 5

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,
17,9896 Ha; 1203 bois; cube moyen : 132 dm³; circ moyenne : 45 cm; 159 m3 grumes
Comp/Pa : 458/1, 458/4, 459/2, 461/4

Lieu(x) - dit(s)

MOREFAGNE., LES RHUS.

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 5		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		SITKA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	80		-		11		20	
35	11,0	345	19 m ³	-	-	49	2,653 m ³	42	2,442 m ³
45	14,5	258		-		38		26	
55	17,5	112	47 m ³	-	-	16	6,650 m ³	15	5,060 m ³
65	20,5	76	20 m ³	-	-	11	2,783 m ³	5	1,210 m ³
75	24,0	48		-		2		1	
85	27,0	19	28 m ³	-	-	1	1,156 m ³	1	0,777 m ³
95	30,0	17		-		-		2	
105	33,5	4		-		-		-	
115	36,5	2	18 m ³	-	-	-	-	-	1,130 m ³
125	40,0	-		1		-		-	
135	43,0	1	1,194 m ³	-	1,063 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		962	133 m ³	1	1,063 m ³	128	13 m ³	112	11 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/1112/2/5 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 461/4:2021/114, 458/4:2021/95, 459/2:2021/103, 458/1:2021/97, 458/4:2021/101, 458/1:2021/99, 459/2:2021/106, 459/2:2021/107, 459/2:2021/105, 458/1:2021/98, 459/2:2021/104, 459/2:2021/108, 461/4:2021/117, 458/4:2021/102

Remarques éventuelles pour le lot 5

- Débusquage au cheval obligatoire
- Le billonnage et l'emploi de porteurs sont interdits en raison de la faible portance des sols et afin de préserver les arbres de place
- Présence de layons de débardage
- Pose provisoire de billons obligatoire pour le passage des fossés de drainage
- Estimation du volume à l'aide de la hauteur dominante

LOT 6

Cantonnement SPA



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : DELREZ Jacques, 080/44.40.15, 0477 78 12 56

47,4216 Ha; 2279 bois; cube moyen : 462 dm³; circ moyenne : 69 cm; 1054 m³ grumes

Comp/Pa : 217/4, 225/4, 227/7, 230/3, 237/8, 241/3, 243/3, 247/2, 247/4, 247/7, 247/9, 248/3, 249/2, 250/4, 251/5, 257/2, 259/4

Lieu(x) - dit(s)

Lincherie, Tete de cheval Est, Chapeau Fagnou, Mousseux Ouest, Fagne Jehin, Mousseux Est., Entre deux fagnes, Xheure Gilson, Devant Bronrome, Hamoray (Garage Tracteur), Dessous Pleinfays, Biolle al Macrale (Pavillon), Fagne Henri Mathy

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	25	8,0		128		-		-		-		-	
	35	11,0		233	14 m ³	-		1	0,055 m ³	-		-	
	45	14,5		264		-		10		-		-	
	55	17,5		220	63 m ³	-		5	1,707 m ³	-		-	
	65	20,5		119	30 m ³	3	0,681 m ³	3	0,840 m ³	5	0,971 m ³		
	75	24,0		40		4		14		3			
	85	27,0		19	25 m ³	-	1,412 m ³	48	34 m ³	2	1,812 m ³		
	95	30,0		10		2		74		6			
	105	33,5		2		4		84		8			
	115	36,5		1	9,895 m ³	1	5,565 m ³	79	220 m ³	10	20 m ³		
	125	40,0		-		2		71		18			
	135	43,0		1		2		45		6			
	145	46,0		-	1,492 m ³	-	4,902 m ³	17	196 m ³	6	39 m ³		
	155	49,5		-		-		7		6			
	165	52,5		-		-		3		5			
	175	55,5		-	-	-	-	2	30 m ³	5	36 m ³		
	185	59,0		-	-	-	-	2	6,672 m ³	3	7,353 m ³		
Totaux Gr.				1 037	143 m ³	18	13 m ³	465	489 m ³	83	105 m ³		
Houp./tail.					-		-		-		-		

813/2022/1813/P/6 Tri 002

LOT 6

Cantonnement SPA



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

LOT 6		EPICEA CHABLIS NORMAL NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE VERT RX NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL		EPICEA SANITAIRE CASSE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
65	20,5	-	-	-	-	-	-	1	0,323 m ³
75	24,0	4		-		3		2	
85	27,0	6	5,428 m ³	-	-	6	5,217 m ³	2	2,094 m ³
95	30,0	3		1		6		1	
105	33,5	14		-		10		-	
115	36,5	18	35 m ³	1	1,910 m ³	5	18 m ³	1	1,667 m ³
125	40,0	13		1		9		-	
135	43,0	7		-		3		1	
145	46,0	9	46 m ³	-	1,462 m ³	3	23 m ³	-	1,350 m ³
155	49,5	4		-		3		-	
165	52,5	2		-		1		-	
175	55,5	-	14 m ³	1	2,985 m ³	-	9,680 m ³	-	-
185	59,0	2	6,672 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		82	107 m ³	4	6,357 m ³	49	56 m ³	8	5,434 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2022/1813/P/6 Tri 002

LOT 6

Cantonnement SPA



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

LOT 6		SITKA		DOUGLAS		PECTINE		PIN SYLVESTRE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		CHABLIS		DEFINITIVE	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	40		-		-		-	
35	11,0	85	4,795 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	68		-		-		-	
55	17,5	72	21 m ³	6	1,110 m ³	-	-	-	-
65	20,5	45	12 m ³	9	2,214 m ³	-	-	-	-
75	24,0	26		9		-		1	
85	27,0	17	19 m ³	12	10 m ³	-	-	1	0,691 m ³
95	30,0	10		8		-		-	
105	33,5	6		16		-		1	
115	36,5	2	15 m ³	4	23 m ³	-	-	1	1,324 m ³
125	40,0	1		3		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	1,401 m ³	1	5,141 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-	-	-	-	1	4,343 m ³	-	-
Totaux Gr.		372	73 m ³	68	41 m ³	1	4,343 m ³	4	2,015 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2022/1813/P/6 Tri 002

LOT 6		MELEZE HYBRIDE					
Espèce		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL					
Qualité		NORMAL					
Type		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	11		-		-	
35	11,0	27	1,489 m ³	-	-	-	-
45	14,5	33		-		-	
55	17,5	16	4,897 m ³	-	-	-	-
65	20,5	1	0,215 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		88	6,601 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-

813/2022/1813/P/6 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 217/4:2022/79, 217/4:2022/80, 251/5:2022/91, 259/4:2022/98, 237/8:2022/100, 250/4:2022/104, 257/2:2022/94, 248/3:2021/681, 217/4:2022/75, 247/2:2021/674, 247/7:2021/678, 217/4:2022/78, 251/5:2022/87, 251/5:2022/90, 247/2:2021/673, 247/4:2021/676, 227/7:2021/683, 230/3:2021/686, 241/3:2022/102, 251/5:2022/88, 249/2:2021/682, 259/4:2022/97, 225/4:2022/99, 241/3:2022/101, 243/3:2022/103, 251/5:2022/89, 257/2:2022/93, 259/4:2022/95, 247/4:2021/677, 248/3:2021/680, 257/2:2022/92, 247/4:2021/675, 247/9:2021/679, 227/7:2021/684, 227/7:2021/685, 250/4:2022/105

Remarques éventuelles pour le lot 6

Chablis/cassés/scolytés à vidanger dans les 30 jours à dater du permis d'exploiter vu le risque sanitaire.

C/P 259/4 à la Heure Gilson, attention aux ruines et aux travaux de Spa Monopole.

Une partie des bois sont sur le triage 1 des Artistes (Franck Renard 0477/78 12 63).

Ancien lot 2021/A/38 (éclaircie petits bois) invendu : Vu la présence des cloisonnements, la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. Dans le cas de l'utilisation d'une ébrancheuse, l'ébranchage se fera sur ces cloisonnements (Art 38 Cdc).

Lot situé dans le périmètre des sources de Spa et/ou à proximité d'un captage.

Prière de se conformer au document : « Travaux en zone de prévention et de surveillance » disponible sur simple demande au cantonnement de Spa.

Précautions principales à prendre :

- interdiction de circuler au moyen d'engins mécaniques dans un rayon de 35 mètres autour des captages ;
- interdiction d'utiliser des pesticides (insecticides ou fongicides) ;
- interdiction de dépôts non surveillés d'hydrocarbures ;
- interdiction d'exploiter les dimanches et jours fériés ;
- utilisation obligatoire d'huiles de chaîne et d'huiles hydrauliques biodégradables ;
- en cas de fuite ou pertes d'hydrocarbures, les travaux seront stoppés immédiatement. Le Service forestier (titulaire du triage, à défaut le chef de cantonnement) sera informé dans les minutes qui suivent.

LOT 7

Cantonnement SPA



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT I

INFORMATIONS : LEJEUNE Fabian, 0471/49 63 62,
3,0569 Ha; 128 bois; cube moyen : 887 dm³; circ moyenne : 100 cm; 114 m³ grumes
Comp/Pa : 21/2, 31/2

Lieu(x) - dit(s)

DANS LE SART, LONGUE HEID

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA		DOUGLAS		PECTINE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		-		2		-	
55	17,5	1	0,095 m ³	-	-	2	0,439 m ³	-	-
65	20,5	1	0,208 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		10		-	
85	27,0	2	1,503 m ³	1	0,614 m ³	25	19 m ³	-	-
95	30,0	-		3		30		-	
105	33,5	1		1		19		-	
115	36,5	1	1,754 m ³	-	3,490 m ³	8	47 m ³	-	-
125	40,0	-		-		3		-	
135	43,0	-		1		5		-	
145	46,0	-	-	-	1,634 m ³	2	15 m ³	-	-
155	49,5	-		-		5		-	
165	52,5	-		1		1		-	
175	55,5	-	-	1	5,971 m ³	-	13 m ³	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	1	3,558 m ³	-	-
Totaux Gr.		7	3,560 m ³	8	12 m ³	113	98 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2022/1813/P/7 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 31/2:2020/1492, 21/2:2020/1496, 31/2:2020/1494, 31/2:2020/1493, 21/2:2020/1497

Remarques éventuelles pour le lot 7

Invendu 2021.

Vu la présence des cloisonnements dans la parcelle 31/2, la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. Dans le cas de l'utilisation d'une ébrancheuse, l'ébranchage se fera sur ces cloisonnements (Art 38 Cdc) ;

Si purge des bois, à route uniquement et évacuation des morceaux purgés.

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

En raison du risque sanitaire, les éventuels bois scolytés sont à exploiter (vidange comprise) dans les 2 semaines de la notification de l'agent.

LOT 301

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : FALCO Pascal, 087/29.34.80, 0498/19.58.14

1,5928 Ha; 1000 bois; cube moyen : 2000 dm³; circ moyenne : 105 cm; 2000 m3 grumes

Comp/Pa : 35/1

Lieu(x) - dit(s)

T6 Jalhay - T7 Solwaster

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 301		Especie		Coupe		Qualite		Type	
		EPICEA		SANITAIRE		SCOLYTE SEC RX		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1 000	2 000 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 000	2 000 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/3265/2/301 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 35/1:2000/313

Remarques éventuelles pour le lot 301

Vente anticipée de printemps

Lot 301 (communal)

LOT 302

Cantonnement SPA



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : DAINE Mirabelle, 087/29 90 80, 0477/78 15 49

6,1926 Ha; 500 bois; cube moyen : 2000 dm³; circ moyenne : 105 cm; 1000 m3 grumes

Comp/Pa : 202/13

Lieu(x) - dit(s)

T7 Vieilles Fagnes - T8 Hoëgne

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 302									
Espèce	EPICEA								
Coupe	SANITAIRE								
Qualité	SCOLYTE SEC RX								
Type	NORMAL								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	500	1 000 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		500	1 000 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2022/3265/P/302 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 202/13:2022/213

Remarques éventuelles pour le lot 302

Vente anticipée de printemps - Lot 302 (communal)

LOT 10

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,
8,0007 Ha; 269 bois; cube moyen : 1628 dm³; circ moyenne : 129 cm; 438 m³ grumes
Comp/Pa : 212/4, 212/6

Lieu(x) - dit(s)

Hellon - Nutons

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 10		EPICEA AMELIORATION		EPICEA AMELIORATION		EPICEA DEFINITIVE		EPICEA DEFINITIVE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Coupe		AMELIORATION		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	2	0,494 m ³	-	-	-	-	1	0,247 m ³
65	20,5	3	1,086 m ³	-	-	-	-	2	0,724 m ³
75	24,0	8	-	-	-	1	-	-	-
85	27,0	11	11 m ³	-	-	-	0,498 m ³	3	1,959 m ³
95	30,0	13	-	-	-	5	-	3	-
105	33,5	11	-	-	-	17	-	3	-
115	36,5	1	23 m ³	1	1,129 m ³	19	45 m ³	3	9,225 m ³
125	40,0	-	-	1	-	24	-	4	-
135	43,0	1	-	-	-	30	-	5	-
145	46,0	-	1,701 m ³	-	1,338 m ³	31	147 m ³	2	18 m ³
155	49,5	-	-	-	-	13	-	8	-
165	52,5	-	-	-	-	9	-	4	-
175	55,5	-	-	-	-	5	66 m ³	7	48 m ³
185	59,0	-	-	-	-	4	-	6	-
195	62,0	-	-	-	-	-	13 m ³	4	33 m ³
205	65,0	-	-	-	-	-	-	3	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	1	16 m ³
Totaux Gr.		50	37 m ³	2	2,467 m ³	158	271 m ³	59	127 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/3265/2/10 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 212/6:2022/35, 212/6:2022/36, 212/4:2022/34, 212/6:2022/37, 212/4:2022/33, 212/6:2022/38

Remarques éventuelles pour le lot 10

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC).

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhen.

Forstfahrzeuge dürfen nur auf Reismatten verkehren (Art. 38 des allg. Lastenheftes).

LOT 11

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,14,1337 Ha; 100 bois; cube moyen : 1793 dm³; circ moyenne : 131 cm; 179 m3 grumes

Comp/Pa : 211/5

Lieu(x) - dit(s)

Guéytai

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 11		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		DERACINE			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	2	1,412 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	6		-		-		-	
105	33,5	9		-		-		-	
115	36,5	14	34 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	18		6		-		-	
135	43,0	10		3		1		-	
145	46,0	8	64 m³	3	21 m³	-	1,839 m³	-	-
155	49,5	5		3		-		-	
165	52,5	2		4		-		-	
175	55,5	-	18 m³	3	27 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	-	3,423 m³	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	-	4,171 m³	1	4,567 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		75	122 m³	24	56 m³	1	1,839 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2022/3265/2/11 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 211/5:2022/40, 211/5:2022/43, 211/5:2022/41, 211/5:2022/42, 211/5:2022/44

Remarques éventuelles pour le lot 11

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC).

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhen.

Forstfahrzeuge dürfen nur auf Reisigmatten verkehren (Art. 38 des allg. Lastenheftes).

LOT 12

Cantonnement SPA



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : DAINE Mirabelle, 087/29 90 80, 0477/78 15 49

3,8486 Ha; 481 bois; cube moyen : 1721 dm³; circ moyenne : 132 cm; 828 m3 grumes

Comp/Pa : 142/16, 143/4, 143/6

Lieu(x) - dit(s)

MOULIN DE SART. - cpe 4, RASOUSTER. - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 12		EPICEA AMELIORATION		EPICEA DEFINITIVE		DOUGLAS AMELIORATION		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE	
Espèce	Coupe	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		1		1		-	
85	27,0	-	-	-	0,539 m ³	-	0,538 m ³	-	-
95	30,0	3		-		1		-	
105	33,5	6		-		5		-	
115	36,5	4	15 m ³	-	-	5	13 m ³	-	-
125	40,0	-		1		10		-	
135	43,0	-		-		6		-	
145	46,0	-	-	-	1,574 m ³	4	36 m ³	1	1,995 m ³
155	49,5	-		1		3		-	
165	52,5	-		-		-		2	
175	55,5	-	-	-	2,422 m ³	-	7,381 m ³	-	5,232 m ³
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	-	-	1	4,118 m ³
Totaux Gr.		13	15 m ³	3	4,535 m ³	35	57 m ³	4	11 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2022/3265/P/12 Tri 008

LOT 12

Cantonnement SPA



Propriété JALHAY CNE

LOT 12		PECTINE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PECTINE AMELIORATION CASSE NORMAL		PECTINE DEFINITIVE NORMAL NORMAL		PECTINE DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	-	-	-	-	8	0,608 m ³	1	0,076 m ³
45	14,5	-	-	-	-	3	-	-	-
55	17,5	-	-	-	-	3	1,152 m ³	1	0,237 m ³
65	20,5	-	-	-	-	3	1,041 m ³	2	0,694 m ³
75	24,0	1	-	-	-	3	-	-	-
85	27,0	-	0,498 m ³	-	-	7	5,820 m ³	3	1,881 m ³
95	30,0	2	-	-	-	11	-	2	-
105	33,5	7	-	-	-	24	-	4	-
115	36,5	5	15 m ³	-	-	41	82 m ³	2	7,946 m ³
125	40,0	3	-	-	-	48	-	3	-
135	43,0	6	-	-	-	43	-	3	-
145	46,0	1	17 m ³	-	-	56	251 m ³	10	29 m ³
155	49,5	4	-	1	-	37	-	5	-
165	52,5	-	-	-	-	28	-	5	-
175	55,5	-	9,360 m ³	-	2,430 m ³	15	199 m ³	5	39 m ³
185	59,0	-	-	-	-	4	-	1	-
195	62,0	-	-	-	-	4	28 m ³	3	14 m ³
205	65,0	2	-	-	-	-	-	2	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	1	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-	1	-
245	78,0	-	8,394 m ³	-	-	-	-	-	18 m ³
255	81,0	-	-	-	-	-	-	1	6,371 m ³
Totaux Gr.		31	50 m ³	1	2,430 m ³	338	569 m ³	55	117 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2022/3265/P/12 Tri 008

LOT 12		PECTINE DEFINITIVE CASSE NORMAL							
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
165	52,5	1	2,565 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	2,565 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2022/3265/P/12 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 143/4:2022/108, 142/16:2022/113, 143/6:2022/118, 143/4:2022/111, 142/16:2022/114, 143/4:2022/112, 143/6:2022/116, 143/4:2022/109, 142/16:2022/115, 143/6:2022/119, 143/4:2022/106, 143/4:2022/107, 143/4:2022/110, 143/6:2022/117

LOT 12

Cantonnement SPA



Propriété JALHAY CNE

Remarques éventuelles pour le lot 12

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

* Dans la mise à blanc (C143, parcelle 4/4) :

- Circulation des engins d'exploitation uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5 m. de large et distancés de minimum 40 m. d'axe en axe (art. 38 du Cdc).
- Quelques pins réservés sont présent sur le parterre de la coupe.

* Dans les éclaircies (C143, 06/08 et C142, 16/20) :

- Dans les plantations et aux endroits des recrus et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les zones de recrus et semis à protéger seront délimités par l'agent des forêts lors des visites préalables sur le terrain (art 38 du Cdc).